

Deux mesures importantes ont été prises au cours des dernières semaines. Premièrement, le premier ministre a annoncé qu'il avait signé l'Accord intergouvernemental relatif aux marchés publics. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont accepté que tous les marchés d'une valeur supérieure à 25 000 \$ soient ouverts à tous les soumissionnaires, sous réserve d'exemptions aux fins de développement économique.

Le nouvel Accord prévoit un mécanisme de règlement des différends et il oblige tous les gouvernements signataires à produire des rapports annuels. Cet accord ne répond pas à toutes les attentes, mais il constitue un bon point de départ. Bien qu'il porte sur les achats de biens, il ne s'étend pas encore aux secteurs de la construction et des services, qui représentent pourtant une très large part des marchés publics au pays. Nous évaluons malgré tout à environ 6 milliards de dollars les marchés publics visés par l'Accord.

Jeudi dernier, j'ai rencontré mes homologues provinciaux à Moncton. Nous avons convenu de nous réunir dorénavant tous les six mois pour faire avancer les choses plus rapidement. Nous mettrons tout en oeuvre pour ajouter le plus rapidement possible à l'Accord les secteurs des services et de la construction. En outre, j'insisterai auprès de mes collègues pour qu'ils étendent également la portée de ce dernier aux sociétés d'État et au secteur parapublic, qui regroupe les municipalités, les universités, les écoles et les hôpitaux.

Nous avons également décidé de faire enquête sur les politiques et les pratiques qui nuisent actuellement au commerce intérieur et une fois ces politiques et pratiques relevées, de nous y attaquer en mai 1992. Pour supprimer ces obstacles, nous devons d'abord les exposer au grand jour. Si nous parvenons à le faire et à démontrer notre volonté d'éliminer les obstacles rencontrés, les Canadiens feront équipe avec nous.

Dans l'intervalle, les Canadiens veulent savoir pourquoi il est impossible de se procurer ici même à Toronto une bière brassée au Nouveau-Brunswick, alors que cette bière compte parmi les importations les plus vendues dans chacun des 50 Etats américains. Ils trouvent inacceptable que l'on ne puisse utiliser les briques fabriquées dans une province sur les chantiers de construction d'une autre province. Ils ne voient pas l'utilité d'obliger les fabricants de fils et de câbles à s'établir dans une province donnée pour obtenir des contrats des entreprises provinciales de services publics et de téléphone.

Ils prennent conscience de la réglementation excessive au pays en apprenant que les camions qui transportent des marchandises d'un océan à l'autre doivent obtenir dix autorisations différentes, en plus de se conformer aux règlements de chacune des provinces qu'ils traversent.